

ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC VISANT À SOUTENIR LA RÉPONSE DU SECTEUR DE L'ITINÉRANCE À LA COVID-19 DANS LE CADRE DE VERS UN CHEZ-SOI

Modification n° 3

Entre : Le **GOVERNEMENT DU CANADA** (ci-après « le Canada »), représenté par madame Janet Goulding, Sous-ministre adjointe déléguée à la Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, pour le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social,

Et : Le **GOVERNEMENT DU QUÉBEC** (ci-après « le Québec »), représenté par madame Dominique Savoie, Sous-ministre de la Santé et des Services sociaux pour le ministre de la Santé et des Services sociaux et pour le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et monsieur Gilbert Charland, Secrétaire général associé pour la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,

Ci-après appelés « les Parties ».

ATTENDU QUE le Canada et le Québec ont conclu, le 28 avril 2020, l'*Entente Canada-Québec visant à soutenir la réponse du secteur de l'itinérance à la COVID-19 dans le cadre de Vers un chez-soi* (ci-après « l'Entente ») ayant pour objet de soutenir les communautés du Québec venant en aide aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir dans le contexte de la COVID-19;

ATTENDU QUE le Canada et le Québec ont modifié l'Entente en concluant l'*Entente modifiant l'Entente Canada-Québec visant à soutenir la réponse du secteur de l'itinérance à la COVID-19 dans le cadre de Vers un chez-soi – Modification n° 1*, le 16 septembre 2020;

ATTENDU QUE le Canada et le Québec ont modifié l'Entente en concluant l'*Entente modifiant l'Entente Canada-Québec visant à soutenir la réponse du secteur de l'itinérance à la COVID-19 dans le cadre de Vers un chez-soi – Modification n° 2*, le 17 décembre 2020;

ATTENDU QUE l'Entente prend fin le 30 juin 2021 et que les Parties souhaitent prolonger la durée de l'Entente et ses modalités jusqu'au 30 septembre 2021;

ATTENDU QUE les Parties proposent en conséquence de modifier l'Entente;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent de modifier l'Entente de la façon suivante :

1. L'article 3 de l'Entente est remplacé par l'article suivant :

« 3.1 L'Entente entre en vigueur le 1^{er} avril 2020, notwithstanding sa date de signature, et prend fin le 30 septembre 2021. »

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé la présente modification d'Entente :

Pour le gouvernement du Canada :

Original signé par :



Digitally signed by
Goulding, Janet
Date: 2021.06.21 14:40:51
-04'00'

Janet Goulding
Sous-ministre adjointe déléguée
Direction générale de la sécurité du revenu
et du développement social,
Emploi et Développement social Canada

Date

Pour le gouvernement du Québec :

Original signé par :



pour

Dominique Savoie
Sous-ministre de la Santé et des Services
sociaux

2021-06-29

Date



Gilbert Charland
Secrétaire général associé
Secrétariat du Québec aux relations
canadiennes

2021-06-30

Date